

PREPARATION CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 novembre 2019

Membres présents : NEY EMILE – AIME AIMON – ROOSE CHRISTOPHE – NERET GILLES – MAUD BOSSU – ELISABETH DUFFIELD – MONIQUE CHRISTEN – SOPHIE OVIGNE

Membres absents : VEZZOLI André – BASSO Claudia – ISABEY Christian – METGE Virginie - PALISSOT Arthur

Procurations : Morgane RÉARD PRUDENT à Maud BOSSU.

Secrétaire : Maud BOSSU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00 .

1- MO POUR LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE BUCEY LES GY : CHOIX DU CABINET

Suite à l'appel public à concurrence diffusé dans la presse et site spécialisé en vue d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école de Bucey les Gy, 8 candidatures nous sont parvenues.

Monsieur le maire présente un récapitulatif des candidats auditionnés.

Le conseil municipal après avoir entendu cette présentation et les avis des élus ayant auditionné les candidats, décide de retenir le cabinet ROCHET-BLANC pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école de Bucey les Gy et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette mission.

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2- DEMANDE DE LA PART D'HANDIPÉTANQUE

Un courrier du 25 octobre 2019 a été adressé en mairie de la part d'Handipétanque.

Son président, Monsieur THIBAUT WOJEIK au nom de l'association qu'il représente, sollicite la gratuité de la salle polyvalente lors du loto prévu le 29/02/2020.

Le conseil municipal par délibération en date du 26 juin 2008 a décidé d'accorder la gratuité une fois par an aux associations ayant leur siège social à Bucey Les Gy.

Vu que le siège social d'Handipétanque n'est pas à la mairie de Bucey-Lès-Gy, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande du Président d'Handipétanque.

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3- RENOUELEMENT CONTRAT POUR LE PLAN D'EAU

Monsieur le Maire présente le devis d'Alex'térieur Paysage pour l'année 2020. Il rappelle les prestations prévues : 10 passages de tonte + 1 taille de haie de berbérís, arbustes etc + 1 débroussaillage des fossés au fil et travaux divers.

Le tout pour un montant HT de 4 450.00 € (montant identique à 2019) plus TVA.

A partir de 2019 la Sté ALEX'térieur Paysage a évolué et il n'est plus en micro entreprise, il doit donc facturer de la TVA , soit : HT 4 450.00 € + TVA : 20 % : 890 € = 5 340 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis (dé) favorable à ce devis et décide de continuer à lui confier cette tâche pour 2020.

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4- REMBOURSEMENT ANTICIPÉ PRÊT 100 000 €

- Vu que le FCTVA 2019 sur les dépenses 2018 a été perçu dernièrement,

- Vu que les subventions sont en cours de perception

- Vu que la trésorerie de la commune le permet,

Monsieur le Maire PROPOSE :

- le remboursement par anticipation du crédit relais de 100 000 € qui avait été réalisé auprès de la Caisse du Crédit Mutuel pour la réhabilitation du presbytère en attente de perception par la commune du FCTVA et des subventions,

- la date de l'échéance du 31 décembre pour le remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à ce remboursement de crédit relais de 100 000 € à la date du 31/12/2019,

- et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5- Questions et informations diverses

Appel d'offre pour St Maurice

Télétravail

Commission suivi école.

La séance est levée à 21 heures